



IMPORTANT ET URGENT



Parent(s),

Nous vous rappelons que pour **la rentrée scolaire 2023/2024**, vous devrez procéder à **la réinscription**, de votre (vos) enfant(s) du **01 mai 2023 au 30 juin 2023**, sur le portail citoyen de la ville de Saint-Pierre (portail utilisé pour le paiement de la restauration scolaire) <https://saintpierre.portailcitoyen.eu/>.

Une fois le dossier clôturé, vous recevrez par mail une attestation d'inscription.

Attention : vous devrez fournir une copie de l'attestation au directeur ou à la directrice de l'établissement scolaire que fréquente(nt) votre (vos) enfant(s).

Si vous rencontrez des difficultés à effectuer cette démarche, vous pouvez vous faire aider par les agents de la Cyber-base.

Pour toute question ou renseignement, nous sommes joignables au **05.96.74.08.72**.

Merci de votre compréhension.

La Direction de la Caisse des Ecoles